

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 D 04048
Numéro SIREN : 482 026 739
Nom ou dénomination : Exelmans Audit et Conseil

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2019 sous le numéro de dépôt 117194



20191171942017

DATE DEPOT : 12/11/2019

N° DE DEPOT : 117194

N° GESTION : 2010D04048

N° SIREN : 482026739

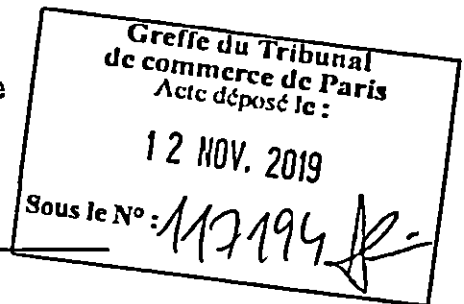
DENOMINATION : Exelmans Audit et Conseil

ADRESSE : 21 r de Téhéran 75008 Paris

MILLESIME : 2017

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 21 rue de Téhéran – 75008 Paris
482 026 739 R.C.S Paris



EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice distribuable comprenant le bénéfice de l'exercice 2017 de 562.249 euros et le report à nouveau existant de 1.457.921 euros s'élève à 2.020.170 euros, décide d'affecter ce bénéfice distribuable de la façon suivante :

- aux associés, à titre de dividende la somme de 240.000 €
- le solde, soit la somme de 1.780.170 €
au poste report à nouveau

Total égal au bénéfice distribuable 2.020.170 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 2.400 euros par part.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les dividendes versés aux associés (personnes physiques fiscalement domiciliées en France et n'ayant pas leurs parts sociales inscrites en PEA) feront l'objet du prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8%. Toutefois, lesdits associés auront la possibilité d'opter pour l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt après application d'un abattement de 40%.

En outre, pour ce qui est des contributions sociales, ce dividende fera l'objet, pour les associés co-gérants majoritaires, du prélèvement à la source obligatoire de 17,2% calculé sur la partie devant supporter ce prélèvement. La partie des dividendes versés considérée comme des revenus de l'exploitant compte tenu du régime social spécifique et applicable aux associés gérants majoritaires sera soumise à cotisations sociales et seront prises en charge par la société.

Ce dividende net sera payé à compter de ce jour.

Il est précisé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes :

Handwritten signature or initials in the bottom right corner of the page.

Exercice au 31.12.2016 : Néant

Dividende : 3.300 euros par part

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 330.000 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%: 0 euro

Exercice au 31.12.2015 : Néant

Dividende : 6.000 euros par part

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 600.000 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%: 0 euro

Exercice au 31.12.2014 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'A. B.', enclosed within a large, loopy oval shape.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, possibly reading 'B. J.', enclosed within a smaller oval shape.



AXESS CONSEIL
Expertise Comptable, Audit et Conseil

*Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts Comptables
de la région Paris Ile de France
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*

24, Rue Feydeau
75002 Paris
☎ 01 53 34 07 24
☎ 01 40 26 44 17
gtzinmann@axessconseil.com

**EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
SELARL**

Société d'Exercice libéral A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21 Rue de Téhéran 75008 PARIS

RCS : PARIS 482 026 739
SIRET : 482 026 739 00037
APE : 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

✓ JP
A

**EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
SELARL**

Société d'Exercice libéral A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21 Rue de Téhéran 75008 PARIS

RCS : PARIS 482 026 739
SIRET : 482 026 739 00037
APE : 6920Z

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3 n Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 n Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 n Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

6 n Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

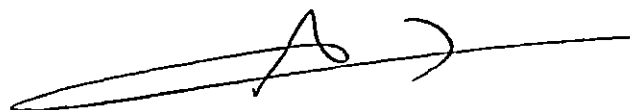
v b

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2018

AXESS CONSEIL
Représentée par M. Guy TZINMANN
Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris





AXESS CONSEIL
Expertise Comptable, Audit et Conseil

*Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts Comptables
de la région Paris Ile de France
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*

24, Rue Feydeau
75002 Paris
☎ 01 53 34 07 24
☎ 01 40 26 44 17
gtzinmann@axessconseil.com

**EXELMANS AUDIT ET CONSEIL
SELARL**

Société d'Exercice libéral A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 21 Rue de Téhéran 75008 PARIS

RCS : PARIS 482 026 739
SIRET : 482 026 739 00037
APE : 6920Z

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES OPERATIONS PREVUES PAR LES ARTICLES
L.223-19 ET R.223-17***

DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 692	20 972	5 720	11 762
Autres immobilisations incorporelles	17 427	17 427		
Immobilisations corporelles				
Terrains	136 000		136 000	136 000
Constructions	544 000	131 104	412 896	434 656
Autres immobilisations corporelles	312 463	128 086	184 378	108 770
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 015 584		1 015 584	1 015 584
Prêts	600		600	
Autres immobilisations financières	51 628		51 628	30 066
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 104 395	297 588	1 806 806	1 736 839
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 675 221	30 239	1 644 982	1 663 322
Fournisseurs débiteurs	2 408		2 408	4 358
Personnel	10 603		10 603	2 883
Etat, Impôts sur les bénéfices	98 062		98 062	29 335
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	21 133		21 133	17 149
Autres créances	11 071		11 071	14 230
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 478		4 478	
Disponibilités	781 778		781 778	584 444
Charges constatées d'avance	59 617		59 617	33 041
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 664 372	30 239	2 634 133	2 348 763
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 768 767	327 828	4 440 939	4 085 602

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	5 400	5 400
Report à nouveau	1 457 921	1 207 209
Résultat de l'exercice	562 249	668 712
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 036 570	1 892 321
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	16 184	79 624
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 184	79 624
Emprunts et dettes financières diverses	378 890	402 296
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	531 133	413 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 291	116 022
Personnel	407 212	296 839
Organismes sociaux	319 002	373 301
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	401 038	384 203
Autres dettes fiscales et sociales	88 376	95 274
Dettes fiscales et sociales	1 215 628	1 149 617
Autres dettes	37 243	31 825
TOTAL DETTES	2 404 369	2 193 281
TOTAL PASSIF	4 440 939	4 085 602

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	7 766 408	6 706 227
Autres produits	10 436	37 362
Total	7 776 844	6 743 589
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	1 148 341	933 593
Total	1 148 341	933 593
MARGE SUR M/SES & MAT	6 628 503	5 809 995
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	135 213	103 596
Salaires et Traitements	3 908 825	3 241 267
Charges sociales	1 614 593	1 359 685
Amortissements et provisions	99 862	62 438
Autres charges	33 074	49 561
Total	5 791 567	4 816 547
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	836 936	993 449
Charges financières	1 913	4 976
Résultat financier	-1 913	-4 976
RÉSULTAT COURANT	835 023	988 473
Charges exceptionnelles	22 508	1 575
Résultat exceptionnel	-22 508	-1 575
Impôts sur les bénéfices	250 266	318 185
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	562 249	668 712

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL EXELMANS AUDIT & CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 440 939 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 562 249 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 30 226 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 919	7 200		44 119
Immobilisations incorporelles	36 919	7 200		44 119
- Terrains	136 000			136 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	544 000			544 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	93 122	66 777	30 000	129 899
- Matériel de transport		1 290		1 290
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 845	69 267	4 837	181 275
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	889 967	137 334	34 837	992 463
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 015 584			1 015 584
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 066	30 937	8 775	52 228
Immobilisations financières	1 045 650	30 937	8 775	1 067 812
ACTIF IMMOBILISE	1 972 536	175 471	43 612	2 104 395

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 200	137 334	30 937	175 471
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 200	137 334	30 937	175 471
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 837	8 775	43 612
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		34 837	8 775	43 612

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations Incorporelles	25 156	13 242		38 399
Immobilisations Incorporelles	25 156	13 242		38 399
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	109 344	21 760		131 104
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	36 105	33 060	30 000	39 165
- Matériel de transport		234		234
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 092	28 432	4 837	88 687
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	210 540	83 486	34 837	259 189
ACTIF IMMOBILISE	235 697	96 729	34 837	297 588

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 930 344 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	600	600	
Autres	51 628		51 628
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 675 221	1 675 221	
Autres	143 277	143 277	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	59 617	59 617	
Total	1 930 344	1 878 716	51 628
Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 400		

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 € décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 100,00 €.

W B
8
+

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 207 209
Résultat de l'exercice précédent	668 712
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 875 921
Affectations aux réserves	
Distributions	418 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 457 921
Total des affectations	1 875 921

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	10 000				10 000
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves générales	5 400				5 400
Report à Nouveau	1 207 209	1 457 921	1 457 921	1 207 209	1 457 921
Résultat de l'exercice	668 712	-668 712	562 249	668 712	562 249
Dividendes		418 000			
Total Capitaux Propres	1 892 321	1 207 209	2 020 170	1 875 921	2 036 570

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 404 369 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	16 184	16 184		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	378 890	26 890	96 000	256 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 291	225 291		
Dettes fiscales et sociales	1 215 628	1 215 628		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	568 376	568 376		
Produits constatés d'avance				
Total	2 404 369	2 052 369	96 000	256 000

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 86 723

(**) Dont envers les associés 531 133

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 531 133 €.

Charges à payer

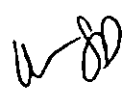
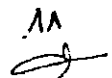
	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 279
Intérêts courus	23
Dettes provis. pr congés à payer	154 840
Personnel - autres charges à payer	250 000
Charges sociales s/congés à payer	66 581
Charges sociales - charges à payer	133 926
Etat - autres charges à payer	19 585
Taxe d'apprentissage cap	24 172
Formation continue cap	29 159
Effort de logement cap	14 108
T.v.t.s cap	1 352
Total	711 025

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	59 617		
Total	59 617		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, .

Copie certifiée conforme